

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-105

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Contrat de location et de maintenance d'une machine à
affranchir avec la société PITNEY BOWES**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant
délégation du conseil municipal au Maire,*

Le contrat actuel signé en 2021 arrivera à échéance le 09/01/2026. Afin d'assurer la continuité du traitement des envois de courrier au sein de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau contrat.

L'offre financière de la société PITNEY BOWES permet de renouveler le matériel pour un coût annuel de 350.00 € HT soit 420.00 € TTC.

L'offre financière de cette dernière comprend un tarif préférentiel, au vu du changement de matériel, pour la première cartouche d'encre avec 50 étiquettes au tarif de 99.00 € HT soit 118.80 € TTC.

L'installation et la mise en service du nouvel équipement sur site par un technicien seront facturées 163.00 € HT soit 195.60 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la date d'installation du matériel prévue le 10/01/2026.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat avec la société PITNEY BOWES pour une durée de 60 mois ;
- **DE DIRE** que le montant de la dépense de 734.40 € TTC sera inscrit au budget 2026.

À La Voulte sur Rhône, le 30/10/2025

Le Maire

Bernard BROTTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).